

TCHAD

N'DJAMENA HEBDO

Sommaire

Des journaux en difficulté
Analphabétisme et problèmes de distribution
De maigres recettes publicitaires
Une loi sur la presse libérale mais...
Menaces physiques et procès en cascade
Les journalistes entre résignation et résistance

L'histoire de *N'Djamena Hebdo* épouse de près les turbulences d'un pays passé d'un système de parti unique à une démocratisation chaotique, qui éprouve quelque difficulté à se traduire dans les faits. Fondé en 1989, l'hebdomadaire tchadien n'a cessé depuis dix ans d'accumuler les procès et les menaces. Si *N'Djamena Hebdo* est toujours là, ce n'est pas seulement à ses lecteurs qu'il le doit - le tirage n'excède pas les 5000 exemplaires- mais à la ténacité de son rédacteur en chef, Dieudonné Djonabaye et de son directeur de publication, Begoto Oulatar. Les deux hommes aiment se souvenir qu'en 1990, le président Idriss Déby, nouvellement intronisé, clamait son credo. "aucun journaliste ne sera poursuivi et désormais les journaux seront libres" disait-il. Depuis, *N'Djamena Hebdo* n'a cessé pourtant d'enregistrer des menaces, une saisie, une mise à sac, la torture de ses responsables et sept procès intentés par le pouvoir, ses proches ou ses partisans.

Des journaux en difficulté

Jusqu'en décembre 1990, le Tchad vivait sous un régime de parti unique dans lequel aucune opinion contraire à la ligne officielle n'était tolérée. *N'Djamena Hebdo* qui avait cru émettre un commentaire sur les élections législatives de juin 1990 avait été rappelé à l'ordre. Le directeur de publication avait été convoqué au ministère où il lui avait été fermement réitéré qu'il devait se conformer à l'autorisation accordée et qui le limitait à parler de sports, de loisirs et de culture. L'arrivée au pouvoir de Idriss Déby, succédant à Hissein Habré, devait donner un nouvel espoir à *N'Djamena Hebdo*, seul journal privé de l'époque. Aussitôt, il s'étoffe avec l'apport de journalistes provenant des organes officiels. Le succès est au rendez-vous et le tirage s'envole progressivement vers les 15 000 exemplaires en 1992.

Aujourd'hui pourtant les lendemains sont durs. Le tirage des journaux tchadiens se sont tassés et varient entre 1 500 et 5 000 exemplaires depuis 1996, année des élections référendaires et présidentielles qui ont légèrement dopé les ventes. Les changements attendus ne se sont pas

produits pour cause de fraudes massives. La politique politicienne a repris le dessus avec la mise en place de la politique dite de "démocratie consensuelle et participative" ; la scène politique s'est normalisée, le débat a perdu de son intensité et la population ne croit plus en rien. Il s'est créé comme une sorte de désaffection vis-à-vis de la chose politique et les journaux ont dû en faire les frais.

Et pourtant, après les dures années d'arriérés de salaire, ceux-ci sont régulièrement versés depuis deux ans; ce qui aurait naturellement dû avoir un effet bénéfique sur les journaux. Mais il n'en est rien et les ventes ont continué à dégringoler.

En plus de la désaffection pour les journaux du fait de la normalisation de la situation politique, il y a également une perte sensible du pouvoir d'achat des ménages. Aucun rattrapage de salaires n'a été opéré suite à la dévaluation et l'inflation a réduit drastiquement le maigre pouvoir d'achat des travailleurs. Entre les 300 CFA nécessaires pour acheter un journal ou s'assurer un plat de boule de mil, le choix est clair.

La dévaluation de 1994 a été un rude coup pour les journaux qui ont vu leurs charges doubler alors que le tirage n'a pas suivi la même courbe. Pour continuer à paraître, les journaux ont dû, dans un premier temps, faire de gros efforts pour calquer leurs tirages sur les ventes réelles. Ils ont de ce fait perdu le taux de remise que l'imprimeur leur accordait au-delà d'un certain seuil. Il a fallu ensuite réduire la pagination si bien qu'aujourd'hui, peu de journaux tchadiens dépassent les 12 pages. Cette limitation du nombre de pages est préjudiciable à la bonne couverture de l'actualité, à la diversité des thèmes surtout pour des titres qui sont pour la plupart hebdomadaires. Le lecteur a l'impression de n'avoir jamais assez pour ce qu'il paie.

Analphabétisme et problèmes de distribution

Le Tchad connaît un taux d'analphabétisme qui est de l'ordre de 85%, ce qui limite grandement les possibilités de développement d'une presse écrite. Mais en plus de l'analphabétisme, un autre phénomène constitue un frein au développement pour la presse. Le Tchad est un très vaste territoire et le problème des voies de communication est un véritable casse-tête. On compte à peine 300 km de voies permanentes qui, de surcroît, s'arrêtent aux portes de N'Djaména.

A quoi servirait de produire le meilleur journal si l'on n'est pas en mesure de l'acheminer vers le public? A titre d'exemple pour illustrer les difficultés de transport, la compagnie aérienne Air Tchad est clouée au sol depuis deux ans. Son unique aéronef ne peut voler faute de moteur. Pour contourner cet obstacle, les journaux sont obligés de recourir aux services de transporteurs dont l'activité principale n'est pas le transport des journaux. Etant donné le faible volume à transporter et la modique somme que cette activité rapporte, ces sociétés n'accordent pas tous les soins nécessaires à l'acheminement des journaux dans de bonnes conditions. On constate donc du retard dans les livraisons et beaucoup de pertes dans l'acheminement. Le préjudice reste à la charge des journaux eux-mêmes.

L'absence d'un service de messagerie de presse oblige les journaux à assurer eux-mêmes le conditionnement, le transport et le recouvrement des produits de ventes. Ce qui constitue une véritable dispersion des énergies et un gros risque financier. Si l'on connaît le nombre de journaux expédié à tel ou tel dépositaire de province, on n'est jamais sûr des quantités réellement réceptionnées, des ventes et surtout de la remontée des produits de ventes et des états statistiques. Les dépositaires utilisent les produits des ventes de journaux pour réaliser d'autres affaires tant et si bien qu'on arrive à un système de crédit qui ne dit pas son nom mais qui peut durer des mois. Entre-temps, les journaux, eux, ne bénéficient d'aucun crédit fournisseur. Il faut savoir arrondir les angles avec l'imprimeur, amadouer l'inspecteur des impôts, ruser avec la CNPS et...surtout, convaincre les employés qui ne savent pas souvent faire preuve de patience.

De maigres recettes publicitaires

Les recettes de publicité sont rares et représentent dans le meilleur des cas à peine 25% des ressources. Il faut signaler que le Tchad est un pays qui ne produit pratiquement rien sur le plan industriel et les rares unités qui existent sont en situation de monopole et ne voient aucun intérêt à faire de la publicité.. Les grandes sociétés d'Etat refusent de faire de la publicité dans les journaux privés, catalogués comme journaux de l'opposition, Quant aux sociétés commerciales, elles n'ont aucune culture marketing et les responsables pensent sincèrement faire plaisir aux journaux en leur concédant des annonces. Dans ces conditions, les tarifs sont loin d'être intéressants.

Il faut cependant souligner qu'à la faveur de l'exécution d'un certain nombre de projets de développement (obligation de publicité sur les offres d'emplois et autres appels d'offres) et la présence des organismes des Nations Unies, les journaux privés bénéficient d'un certain nombre d'annonces. Ce qui constitue une véritable bouffée d'oxygène pour ceux qui ne peuvent vivre du produit des ventes. Mais là encore, le retard dans les règlements de factures pénalise grandement les journaux qui sont toujours à court de trésorerie. Alors qu'il faut quotidiennement faire face aux engagements, au risque de cesser de paraître, on peut facilement enregistrer des retards de plusieurs mois sur le règlement des clients. Cette situation est inextricable, d'autant que les banques refusent d'accorder des découverts aux journaux considérés à tort ou à raison comme hostiles envers les pouvoirs publics. Il est dangereux pour elles d'apparaître comme un soutien aux journaux. Le risque de perdre son poste étant important, la publicité est donc bien comptée aux journaux mal pensants...

Une loi sur la presse libérale mais...

Les problèmes de diffusion et de ressources ne seraient rien si la presse elle même n'était pas mise sous étroite surveillance. Théoriquement, la loi sur le régime de la presse est très libérale malgré le maintien de la peine privative de liberté pour délits de presse.

La tenue d'une Conférence nationale souveraine en 1993 fut l'occasion d'adopter une série de textes relatifs à la presse et à la communication audiovisuelle et de créer un organe régulateur, le Haut conseil de la communication. L'Union des Journalistes Tchadiens a été le maître d'œuvre de ces textes qui, de l'avis unanime, sont d'inspiration très libérale.

La loi du 22 août 1994 dispose en son article 1 que la liberté d'exprimer ses idées et ses opinions par tout moyen de communication est reconnu à tout citoyen; le droit à l'information fait partie des droits inaliénables du citoyen. En son article 2, elle dispose que la presse et l'imprimerie sont libres. Pour toute publication, il suffit d'une déclaration aux greffes du Tribunal. La loi ne prévoit pas de censure et la saisie d'une publication ne peut être ordonnée que par un juge. Pour ce qui concerne le journaliste, cette loi le protège en lui reconnaissant le secret professionnel, la clause de conscience et l'accès à toutes les sources d'information. Dans l'exercice de sa profession, la présentation d'une carte d'identité de journaliste professionnel lui ouvre en principe les cordons de sécurité et autres lieux où se déroule un événement. Mais dans les faits, il en va tout autrement... Cette carte n'est pas délivrée depuis 10 ans et les journalistes ont souvent maille à partir avec les forces de l'ordre à l'occasion des reportages qu'ils effectuent.

En théorie donc, le Tchad peut être considéré en Afrique centrale comme le pays disposant des meilleurs textes, un Etat où la liberté de la presse n'est pas seulement une vue de l'esprit si on en juge par le ton des journaux. Le pouvoir se sert d'ailleurs de l'esprit frondeur des journaux pour promouvoir son image à l'extérieur. Mais dans la réalité quotidienne, la tâche des

journalistes est loin d'être facilitée. Depuis 1990, la presse tchadienne a eu à déplorer l'assassinat de quatre journalistes et aucune lumière n'a jamais été faite sur ces assassinats.

Menaces physiques et procès en cascade

Les dispositions légales ou réglementaires n'empêchent en effet pas les tracasseries à l'encontre des journalistes. Ainsi a-t-on assisté, outre aux assassinats de journalistes, à leurs passages à tabac et la mise à sac de NDHJ, à l'emprisonnement de la Directrice de rédaction de l'hebdomadaire *l'Observateur* (Mme Sy Koumbo et son rédacteur Togomissi), à des procès fallacieux intentés aux journaux et des amendes élevées, à des menaces verbales et des tracasseries financières (taxes et impôts exorbitants) alors que l'aide à la presse prévue par la loi depuis 1994 n'est pas mise en oeuvre. L'arme économique est fréquemment brandie auprès des journaux trop impertinents. En 1998, le rédacteur en chef et le directeur de publication de *N'Djamena Hebdo* ont été condamnés à deux ans avec sursis et cent mille francs CFA d'amende chacun pour diffamation, sur plainte personnelle du président Idriss Déby, suite à un article qui traitait celui-ci de "*Président partisan*".

Mais il y a aussi les filatures et les écoutes téléphoniques suivies de menaces sur les journalistes. Certains d'entre eux, en mission à l'intérieur du pays, ont reçu des menaces de mort, notamment Dieudonné Djonabaye, rédacteur en chef de NDJH et correspondant local de Rfi à Moundou alors qu'il suivait une tournée du président Déby. Des militaires l'avaient menacé. Le même journaliste avait été pris à partie par le commandant de la garde nationale alors qu'il assistait à un point presse du ministre de la communication sur les événements au nord du pays.

Mais la menace directe la plus récente a été proférée le 24 août dernier par le ministre de la communication M. Moussa Dago: "*le gouvernement prendra toutes les mesures légales pour que les institutions de la république et les citoyens ne soient pas des jouets entre les mains de quelques individus*". Le ministre s'en prenait aux journaux *le Temps* et *l'Observateur* qui avaient publié une interview du rebelle Youssouf Togoimi.

Les relations entre la presse et le pouvoir sont fortement influencées par les événements qui émaillent si souvent la vie du pays. Qu'il s'agisse des embûches sur la voie de la conclusion de négociations d'un projet pétrolier, de difficultés sur le terrain militaire au Nord (rébellion de Togoimi) ou sur le front social (publication d'un mémorandum, violent réquisitoire de la politique du gouvernement par l'UST, principale centrale syndicale), les journaux indépendants deviennent l'inévitable bouc émissaire à la moindre difficulté de parcours.

Les responsables du gouvernement du Tchad n'acceptent pas non plus de critique sur leurs méthodes de gestion peu transparentes. Toutes les dénonciations de détournement de deniers publics, de gabegies, de népotisme, de corruption et de violations des droits de l'homme sont considérées comme des attaques partisans tendant à mettre en péril l'unité et la cohésion nationales. Pourtant, les exactions des forces de l'ordre et des autorités administratives et l'impunité qui s'en suivent sont légion.

Les journalistes entre résignation et résistance

La résignation se constate au niveau des journalistes des médias publics qui sont des fonctionnaires de l'administration. Les courants d'idées opposés ne sont plus admis dans les médias d'Etat. Certains épousent le point de vue du pouvoir en place, d'autres préfèrent le confort douillet des institutions internationales. Dans les médias privés par contre, la quasi-totalité des rédactions résiste aux pressions en maintenant une ligne éditoriale critique malgré les menaces, les procès et la conjoncture économique difficile.

Mais le manque cruel de moyens des journaux et les risques physiques auxquels font face les journalistes ont des effets néfastes sur la production des journalistes qui oscillent entre le silence et l'autocensure. Ce qui donne lieu à une démotivation entraînant un rendement médiocre. Cette indigence des journaux privés provoque une hémorragie de journalistes qui ont préféré rejoindre le secteur de la communication institutionnelle, dans les ONG ou les projets de développement lorsqu'ils ne sont pas "débauchés" par les Nations Unies.

C'est en partie pour résoudre cet épineux problème que nous avons décidé de transformer la société unipersonnelle qu'était N'DJH en société anonyme dans laquelle le personnel détient 51% des parts. Mais comment les journalistes dont nous avons vu plus haut qu'ils éprouvent déjà d'énormes difficultés à subsister, peuvent-ils devenir actionnaires ? C'est là tout le problème. Les démarches entreprises auprès des banques n'ayant pas abouti, il a été demandé aux journalistes qui le souhaitent de permettre un prélèvement d'office sur leur salaire pour constituer le 25% exigible pour effectuer les démarches légales de constitution. C'est ce qui a été fait. Pour la suite, la direction de la société va explorer toutes les possibilités offertes afin de réunir la somme nécessaire au personnel pour jouir entièrement de ses droits. Le délai de grâce est de trois ans.

C'est l'occasion de demander aux institutions qui, parce qu'elles croient à la vitalité de la jeune presse africaine, l'ont aidé à exister jusqu'à présent, de pérenniser les acquis en accompagnant ceux des journaux qui le désireraient dans la recherche de ressources pour permettre aux journalistes de devenir eux-mêmes leurs propres patrons. Un tel soutien les mettrait assurément à l'abri de la hantise de lendemains incertains et de pressions diverses (économiques, politiques, etc). La véritable indépendance des journaux africains est à ce prix.

Y. Begoto Oulatar est l'actuel Directeur de publication de N'Djamena Hebdo.